

# L'ESS à Paris Est Marne et Bois

**Paris Est Marne et Bois est un territoire plutôt résidentiel en comparaison avec d'autres territoires de la Région. L'EPT compte plus de résidents que d'emplois. Il compte en outre de nombreux emplois publics. La proportion d'emplois ESS y est plus forte que la moyenne régionale, et ses caractéristiques s'éloignent quelque peu de celles des zones plus denses. Elle est en effet davantage concentrée sur des secteurs d'activité qui comportent traditionnellement une part importante de structures ESS.**

Le territoire de Paris Est Marne et Bois est une zone moins dense que certains territoires de la Métropole du Grand Paris en termes d'activité économique. Cela permet à l'ESS de représenter une part plus importante des emplois du territoire.

Ses activités se concentrent davantage que la moyenne dans certains secteurs d'activité comme l'enseignement (dont enseignement culturel), les arts et spectacles ou la santé. En cela, elle ne présente pas la caractéristique principale des zones très urbaines de la Région, dans lesquelles l'ESS investit des secteurs d'activités plus variés. Elle ne correspond pas pour autant aux caractéristiques des zones les moins denses, notamment en raison d'une relative faiblesse dans le secteur de l'action sociale.

L'ESS de Paris Est Marne et Bois compte quelques très gros établissements qui lui permettent de représenter jusqu'à un emploi sur cinq dans certaines villes de l'EPT. Cela crée en revanche un effet statistique tendant à masquer une moindre présence de plus petites structures sur le territoire.



**1 145**  
**ÉTABLISSEMENTS**  
**EMPLOYEURS**

soit 7,3% des établissements  
privés employeurs du territoire

**11 234**  
**EMPLOIS**

soit 10,6% des emplois privés  
du territoire

**9,8**  
**EMPLOIS PAR**  
**ÉTABLISSEMENT**  
**EMPLOYEUR**

en moyenne (6,5 pour le privé  
hors ESS)

# L'ESS à PEMB



**1 145**  
**ÉTABLISSEMENTS**  
**EMPLOYEURS**

soit 7,3% des établissements  
privés employeurs du territoire  
et 7,1% du total des  
établissements

**2,3**  
**ETABLISSEMENTS**  
**ESS POUR 1000**  
**HABITANTS**

2,7 en moyenne au niveau  
régional

**11 234**  
**EMPLOIS**

soit 10,6% des emplois privés  
du territoire et 8% du total des  
établissements

**9,8**  
**EMPLOIS PAR**  
**ÉTABLISSEMENT**  
**EMPLOYEUR**

en moyenne (6,5 pour le privé  
hors ESS)



**22,1**  
**EMPLOIS ESS POUR**  
**1000 HABITANTS**

32,7 en moyenne au niveau  
régional

**90,9%**  
**D'ASSOCIATIONS**

90,3% au niveau régional et  
84,8% au niveau national

**47,6% DES**  
**ÉTABLISSEMENTS**  
**ET 44,6% DES**  
**EMPLOIS DE**  
**L'ACTION SOCIALE**

**21,1% DES**  
**ÉTABLISSEMENTS**  
**ET 22% DES**  
**EMPLOIS DE**  
**L'ENSEIGNEMENT**

**63,5% DES**  
**ÉTABLISSEMENTS**  
**ET 65% DES**  
**EMPLOIS DES**  
**SPORTS ET LOISIRS**

# Qu'est-ce que l'ESS ?

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un mode d'entreprendre pouvant être adopté par des entreprises et structures aux statuts juridiques divers. Cette démarche repose en premier lieu sur la volonté collective de répondre à un besoin avant tout objectif de lucrativité, sur une gouvernance démocratique et un lien avec les parties prenantes de l'activité.

Développée dès le XIX<sup>ème</sup> siècle avec des coopératives et mutuelles créées pour répondre à des besoins en s'appuyant sur la solidarité. Elle a connu beaucoup d'évolutions depuis, mais a toujours pu profiter de l'énergie de la solidarité et de l'engagement pour innover et trouver de nouvelles façons de mener ses activités. Cette réinvention permanente lui permet de développer des projets même dans les périodes les plus difficiles, en fonctionnant différemment d'une structure privée classique.

Sa définition exacte a fait (et fait encore) l'objet de nombreux débats, mais la loi de Juillet 2014, dite loi Hamon, en a fourni une définition légale. Elle se compose de structures associatives, coopératives, mutualistes, fondations et sociétés commerciales qui ont fait le choix d'un mode de fonctionnement participatif et démocratique, ainsi que l'ensemble des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE). Un grand nombre de ces structures sont non lucratives, mais certaines d'entre elles, notamment les coopératives et les sociétés commerciales de l'ESS, sont des sociétés commerciales qui pratiquent une lucrativité limitée, c'est-à-dire que les profits sont réinvestis au profit de l'objet social de la structure.



L'ESS est comptabilisée dans l'économie au sein du secteur privé, il ne s'agit pas de structures publiques. Les structures privées hors ESS sont désignées comme relevant de « l'économie classique ». L'ESS est présente dans la quasi-totalité des secteurs d'activité à des degrés variables. Si elle compte une majorité des établissements et des emplois de l'action sociale, des arts et spectacles, et des sports et loisirs, elle est également présente dans le secteur bancaire, du commerce, de la communication, de la construction, des transports... La diversité des formes juridiques de l'ESS et leur grande souplesse permet en effet aux structures d'avoir une forte capacité d'adaptation.

L'ESS comprend beaucoup de structures non lucratives. Leurs financements sont assurés par des partenaires très largement publics (Etat et collectivités) via des subventions, des dons, des prêts de locaux ou de matériel, qui leur permettent de ne pas faire reposer les coûts sur les bénéficiaires. Elles fonctionnent souvent grâce à de larges réseaux de bénévoles impliqués. Elles exercent des missions d'intérêt général, souvent structurellement non rentables, dans l'action sociale par exemple ou l'éducation à l'environnement.



# Qu'est-ce que l'ESS ?

L'ESS compte également dans ses rangs des sociétés commerciales, totalement insérées dans le marché. Elles sont en concurrence directe avec des sociétés de capitaux. C'est le cas pour les banques coopératives, les assurances mutualistes. Si leurs modèles économiques sont proches des modèles classiques, leurs gouvernances se veulent plus démocratiques et leurs activités marquées par une intention de solidarité. Dans le cas des coopératives, la propriété de l'entreprise n'est pas détenue par des actionnaires ou par un propriétaire, mais par les salariés et les bénéficiaires. De plus, chacun peut s'exprimer sur la stratégie de la structure.

Une caractéristique essentielle des structures de l'ESS est le lien avec leur territoire. Les besoins et les partenariats identifiés par ces structures le sont très souvent à une échelle locale, de même que les réseaux de bénévoles s'organisent le plus souvent au plus près des populations. Certaines structures de l'ESS revendiquent cet ancrage et ne souhaitent d'ailleurs pas grandir au-delà d'un certain périmètre. A la croissance de leurs structures, elles préfèrent construire des coopérations avec d'autres organisations ou accompagner de nouvelles créations dans d'autres territoires pour aider à répondre à la demande.

C'est ainsi que des mécanismes de coopération territoriale ont émergé. On peut à ce titre citer les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), qui figurent dans la loi de 2014. Les PTCE sont des collectifs, qui peuvent prendre des formes diverses, parfois sans personnalité morale. Ils regroupent des acteurs d'un territoire dans le but d'organiser les coopérations, qui peuvent se manifester par des formations, des réponses communes à des appels à projets, des projets communs, de la mutualisation... Les PTCE peuvent rassembler des structures de l'ESS, des réseaux, des collectivités, ou tout acteur du territoire.

L'ESS, davantage que les entreprises classiques, crée une valeur qui n'est pas uniquement monétaire, mais aussi sociale. Son impact est économique, mais aussi environnemental, social, culturel. Cet impact est difficile à quantifier et à évaluer, mais il constitue l'apport réel des structures de l'ESS à un territoire. Une association ne contribue ainsi pas autant au PIB qu'une structure classique, mais permet de créer du bien-être, de protéger l'environnement ou de réduire la pauvreté.



# L'ESS en questions

## Comment une entreprise peut-elle faire partie de l'ESS ?

La loi du 31 Juillet 2014 a clarifié cette question en fixant un périmètre à l'ESS. Font partie de l'ESS toutes les associations, mutuelles, coopératives et fondations, ainsi que les structures de l'insertion par l'activité économique. Ces structures font automatiquement partie de l'ESS, sans qu'aucune démarche de leur part ne soit nécessaire. La loi a également ajouté au périmètre de l'ESS les sociétés commerciales qui respectent des principes de lucrativité limitée, de gouvernance démocratique et d'impact social. Pour ces dernières, l'appartenance à l'ESS n'est pas automatique mais le fruit d'une démarche volontaire, en s'identifiant comme structure de l'ESS auprès du greffe du tribunal de commerce ou en demandant un agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'utilité sociale, voir page 23) à la Direccte.

## Les associations de proximité font-elles partie de l'ESS ?

Oui, toutes les associations font partie de l'ESS. En revanche beaucoup d'associations ne le revendiquent pas ou n'en ont pas conscience. Le manque d'information sur ce point prive certaines structures de ressources utiles, puisqu'elles sont davantage isolées et ont donc plus de difficultés à accéder à des informations, de l'accompagnement voire des mécanismes de mutualisation.

Les chiffres présentés dans ce diagnostic concernent uniquement les associations employeuses, mais les associations qui n'emploient pas de salarié font bien partie de l'ESS.

## L'ESS ne compte-elle que des petites entreprises ?

Il y a beaucoup de petites structures ESS, mais si l'on compare à l'économie classique, les structures ESS sont moins nombreuses à être très petites (entre 1 et 3 salariés). Les structures ESS sont également moins nombreuses parmi les structures de plus de 250 salariés. En fait, il existe des structures ESS de toutes tailles, selon le projet porté par la structure..

## L'ESS compte-t-elle uniquement des structures subventionnées ?

Les structures ESS ont des ressources très variées selon le statut de la structure, ses parties prenantes, son projet... Les subventions sont plutôt rares pour les mutuelles, les coopératives et les fondations. Elles sont courantes pour les associations, mais leurs sources de financement sont souvent très variées. Les subventions sont par ailleurs minoritaires parmi les sources de financement des associations.

Il y a une tendance à la baisse des subventions publiques depuis des années. Cette tendance a fragilisé des structures, mais a surtout conduit à davantage faire peser les coûts engendrés par l'activité sur leurs bénéficiaires.



# L'ESS en questions

## Quel est le modèle économique le plus solide pour une structure ESS ?

Les structures ESS ont des modèles économiques très variés, et c'est en partie ce qui permet leur grande résilience. Les modèles économiques ESS ne reposent pas toujours sur la lucrativité mais s'appuient sur des ressources plus diversifiées et sur des parties prenantes davantage impliquées dans le projet de la structure. Il n'y a pas de modèle unique pouvant être dupliqué, car le modèle économique des structures ESS est intimement lié à leur projet.

Pour cette raison, il est toujours utile d'avoir recours à des acteurs de l'accompagnement et du financement spécialisés sur l'ESS, qui sont en mesure de comprendre les modèles économiques de ces structures et de les orienter vers les solutions les mieux adaptées.

## Pourquoi les salaires sont-ils moins élevés en moyenne dans l'ESS ?

L'ESS regroupe des structures dans des secteurs d'activités aujourd'hui peu valorisés : action sociale, spectacle vivant... Les métiers exercés sont plus souvent que dans l'économie classique soumis au temps partiel. Surtout, les métiers les plus courants de l'ESS sont des métiers peu valorisés : aide-soignant/aide soignante, infirmier/infirmière, aide à domicile. Ces métiers expliquent en grande partie les écarts de salaire entre le privé classique et l'ESS ainsi que... les écarts de salaire entre les hommes et les femmes dans l'ESS ! En effet, pour beaucoup de ces métiers peu valorisés, une écrasante majorité d'emplois sont occupés par des femmes.

## Ma collectivité peut-elle être à l'initiative d'une structure de l'ESS ?

Les collectivités sont parties prenantes de nombreuses structures de l'ESS. Mais en principe, il se noue plutôt un partenariat entre les citoyens et la collectivité, voire l'Etat. Ce partenariat est important, car l'ESS est une économie citoyenne et non une économie publique. Les collectivités peuvent être adhérentes voire fondatrices comme personnes morales d'associations. Elles peuvent aussi prendre des participations dans une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) ce qui leur donne le statut de sociétaire de la coopérative.



# L'ESS à PEMB

## Comparaison des territoires

Territoire	établissements ESS	part d'établissements ESS	emplois ESS	Part d'emplois ESS
France entière	213 214	9,3%	2 344 185	10,2%
Région IDF	33 391	7,1%	399 547	7,2%
Val de Marne	2 847	7,1%	36 123	7,2%
Métropole du grand Paris	22986	6,9%	287567	7,4%
<b>Paris-Est-Marne et Bois - T10</b>	<b>1145</b>	<b>7,1%</b>	<b>11234</b>	<b>8,0%</b>
Bry-sur-Marne	43	9,0%	1411	20,7%
Champigny-sur-Marne	110	6,0%	866	5,7%
Charenton-le-Pont	76	6,9%	867	6,4%
Fontenay-sous-Bois	136	9,1%	899	3,1%
Joinville-le-Pont	48	8,9%	480	13,5%
Maisons-Alfort	116	8,0%	683	4,7%
Nogent-sur-Marne	96	9,3%	1142	19,0%
Le Perreux-sur-Marne	76	8,9%	572	13,9%
Saint-Mandé	62	6,3%	640	10,9%
Saint-Maur-des-Fossés	149	4,7%	1703	9,6%
Saint-Maurice	26	6,3%	168	2,4%
Villiers-sur-Marne	38	6,6%	584	14,0%
Vincennes	169	7,8%	1219	9,3%

Les structures ESS, et surtout leurs emplois, ne sont pas implantées de façon homogène dans les villes qui composent l'EPT. On observe en premier lieu des taux d'emploi ESS très importants à Bry-sur-Marne, à Nogent-sur-Marne et dans une moindre mesure à Joinville-le-Pont et au Perreux-sur-Marne. Ces taux importants correspondent à des établissements de grande taille présents sur les territoires de ces communes : hôpital Saint Camille à Bry-sur-Marne et divers gros établissements d'enseignement privé à statut associatif notamment.

Si l'EPT se trouve strictement dans la moyenne régionale et départementale en termes de taux d'établissements ESS, le détail des chiffres dans les communes est plus contrasté. Fontenay-sous-Bois, Nogent-sur-Marne, Bry-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne ont un taux de structures ESS nettement plus élevé, tandis que la plus part des autres communes sont légèrement en dessous de la moyenne de l'EPT.

On remarque des proportions faibles d'établissements et d'emplois à Saint-Maurice en particulier (6,3% d'établissements ESS et 2,4% d'emplois ESS). Fontenay-sous-Bois comporte une proportion faible d'emplois ESS (3,1%), mais avec un volume d'emploi important.



# L'ESS à PEMB

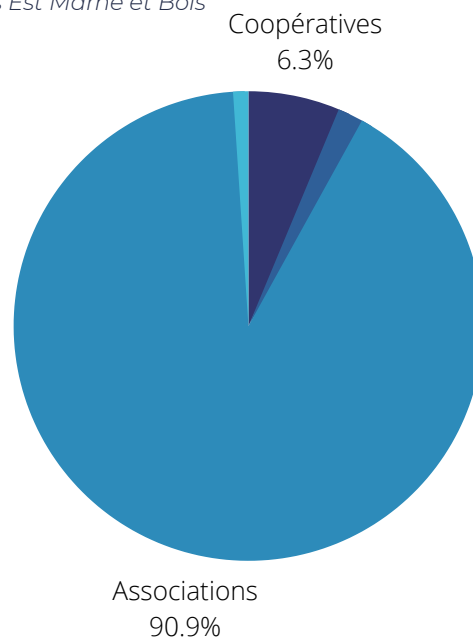
## Statut juridique des structures ESS du territoire

Sur les 1145 établissements ESS du territoire, 1041 relèvent du statut associatif, 72 du statut coopératif, 20 du statut mutualiste et 12 sont des fondations.

La proportion d'associations est donc élevée avec 90,9% d'associations parmi les structures ESS employeuses, 6,3% de coopératives, 1,7% de mutuelles et seulement 1% des établissements relevant de fondations. Ce dernier chiffre peut avoir significativement changé depuis 2018, les fondations et leurs emplois se développant considérablement ces dernières années.

La proportion d'associations dans l'EPT est forte en comparaison avec la moyenne nationale (84,8%), mais proche de la moyenne régionale (90,3%)

Graphique 1 : Répartition des structures ESS par statut juridique à Paris Est Marne et Bois



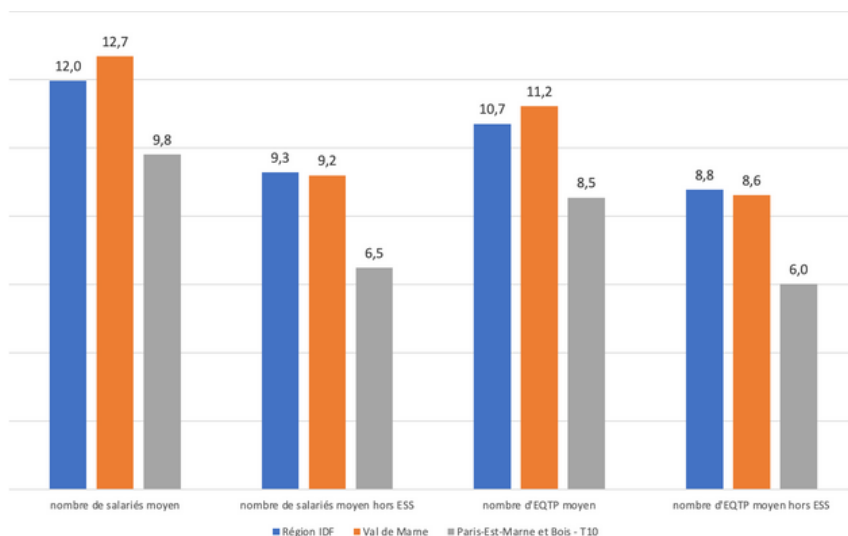
Source : Observatoire Régional de l'ESS – CRESS IDF, d'après INSEE FLORES 2018

## Tailles de structures

Les structures ESS du territoire de Paris Est Marne et Bois comptent en moyenne 9,8 emplois, ce qui se situe en dessous de la moyenne départementale et de la moyenne régionale. Les structures du privé hors ESS présentent pour leur part une moyenne de 6,5 emplois, ce qui est également nettement plus faible que les moyennes départementales et régionales.

Les structures ESS comptent donc en moyenne davantage d'emplois que les structures privées classiques. Le même constat vaut également pour les ETP. Ces chiffres reflètent le caractère moins dense en emploi de l'EPT.

Graphique 2 : nombre moyen d'emplois par établissement dans l'ESS et le privé hors ESS à PEMB et au niveau régional



Source : Observatoire Régional de l'ESS – CRESS IDF, d'après INSEE FLORES 2018

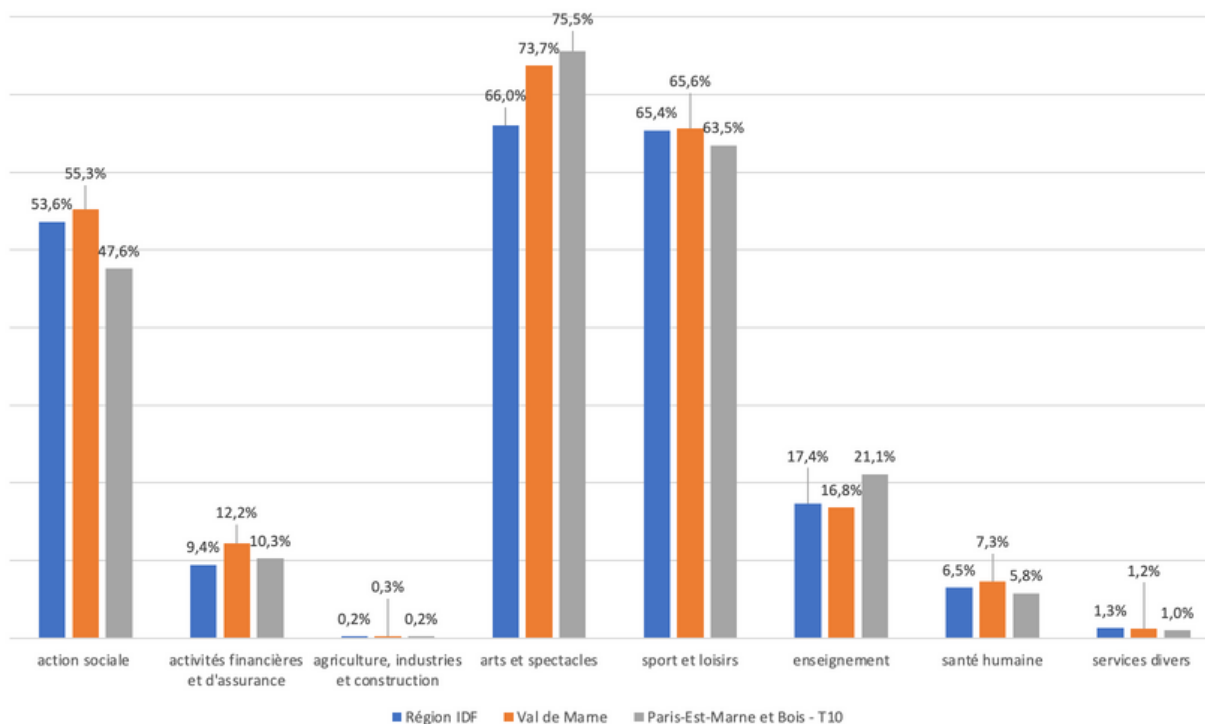




# L'ESS à PEMB

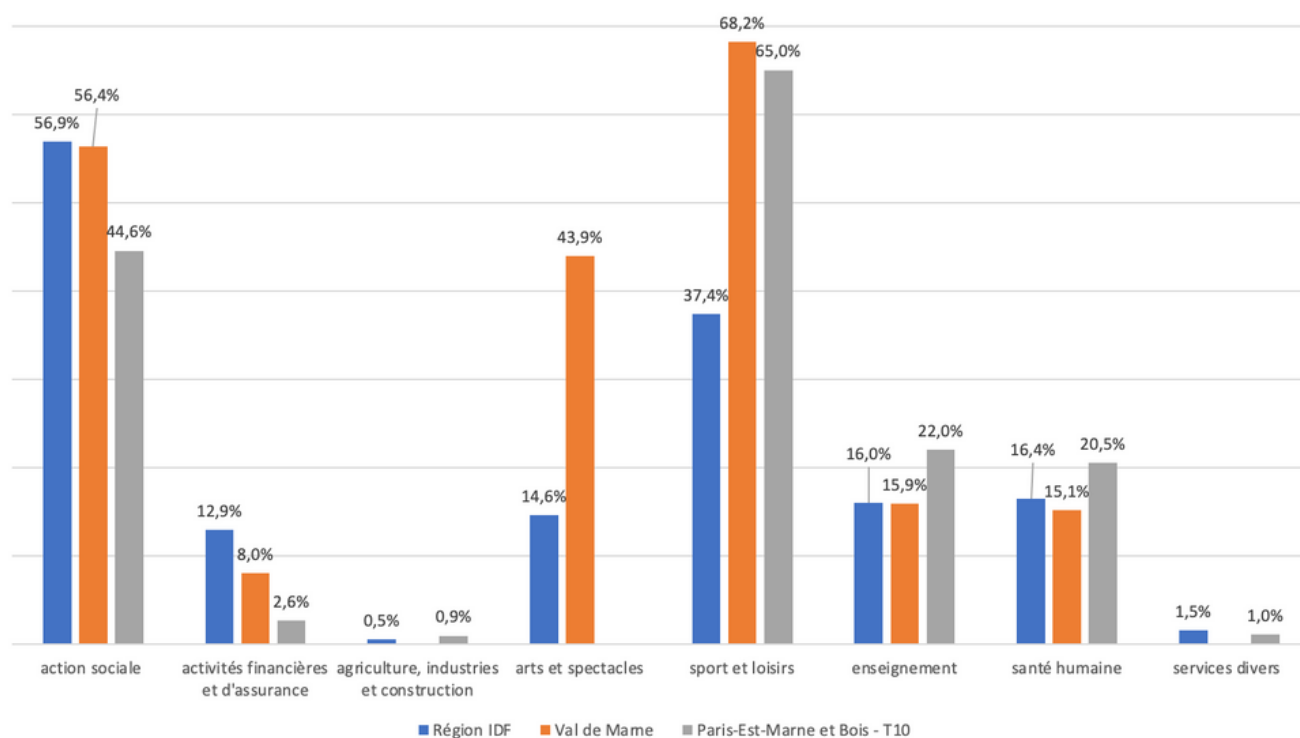
## Secteurs d'activité

Graphique 5 : Part d'établissements ESS par secteur d'activité à PEMB, dans le Val-de-Marne et au niveau régional



Source : Observatoire Régional de l'ESS – CRESS IDF, d'après INSEE FLORES 2018

Graphique 6 : Part des emplois ESS par secteur d'activité à PEMB, dans le Val-de-Marne et au niveau régional (données non représentées couvertes par le secret statistique)



Source : Observatoire Régional de l'ESS – CRESS IDF, d'après INSEE FLORES 2018

# L'ESS à PEMB

## Secteurs d'activité

### L'action sociale

Le secteur de l'action sociale est vaste. Il regroupe les activités d'hébergement social, des aides à domicile, une partie de l'insertion et de l'aide par le travail, de la petite enfance ou encore du grand âge. L'action sociale est le premier secteur d'activité de l'ESS en termes d'emploi. Au niveau national, il représente 41% des emplois de l'ESS. La région Île-de-France comporte une proportion d'emplois de l'action sociale au sein de l'ESS moindre, à 34%. Cette proportion est de 31,3% à Plaine Commune.

Dans ce secteur d'activité, l'ESS représente au niveau national un peu plus de 60% des structures et des emplois, et 47,6% des structures et 44,6% des emplois à l'échelle de l'EPT.

### Les arts et spectacles

Le secteur des arts et spectacles regroupe notamment les activités du spectacle vivant (gestion de salles de spectacle, activités liées au théâtre, à la musique, la danse...), de la gestion des salles de spectacle, du patrimoine et des musées, des arts plastiques. Au niveau régional, au sein de ce secteur d'activité, une majorité de structures sont des structures du spectacle vivant (plus des deux tiers environs). Il s'agit dans une très grande majorité (98%) de structures associatives, même si on compte un certain nombre de coopératives et une quinzaine de fondations.

À Paris Est Marne et Bois, on observe une part importante d'établissements ESS dans le secteur des arts et spectacles (75,5%). C'est davantage que la moyenne régionale (66%), ce qui souligne la vitalité du tissu ESS de ce secteur d'activité sur le territoire.

### Les sports et loisirs

Le secteur des sports et loisirs regroupe les activités sportives, dont les clubs et fédérations sportives, la gestion des installations sportives ou les salles de sport. Il compte également les parcs d'attraction et autres activités de loisir. Il s'agit d'un secteur comprenant une forte proportion de structures de l'ESS : presque 3 sur 4 à l'échelle nationale et plus de 6 sur 10 à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.

À Paris Est Marne et Bois, la part d'établissement est légèrement inférieure à la moyenne régionale dans le secteur des sports et loisirs (63,5%) mais nettement supérieure en ce qui concerne la proportion d'emplois ESS (65%). Ce dernier chiffre est plus élevé que ce qui est observé à l'échelle nationale (49,5%), mais légèrement plus faible que le niveau départemental (68,2%).

Traditionnellement, la part de structures ESS est plus élevée parmi les structures du sport que parmi les structures des loisirs, il est donc possible que ce chiffre indique une prédominance plus marquée des structures sportives sur le territoire de l'EPT.

# L'ESS à PEMB

## Secteurs d'activité

### Les activités financières et d'assurance

Le secteur des activités financières et d'assurance compte la plupart des mutuelles et un grand nombre de coopératives. Ces dernières correspondent pour l'essentiel aux établissements des banques coopératives. Les banques coopératives comme les mutuelles ont une histoire qui remonte au XIXème siècle et dont l'héritage se manifeste aujourd'hui dans les valeurs portées par les structures et leur mode de fonctionnement.

A Paris Est Marne et Bois, l'ESS est moins présente dans ce secteur que la moyenne des territoires franciliens. Elle y représente 10,3% des établissements et seulement 2,6% des emplois, contre 9,4% des établissements et 12,9% des emplois en Île-de-France.

### Les "non classés"

Le secteur des « non classés » correspond au code APE 9499z, les « autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire ». Il concerne quasi exclusivement des associations. Les structures se retrouvant dans cette catégorie sont les structures qui ne se reconnaissent pas dans le reste de la nomenclature des secteurs d'activité. Il peut s'agir de structures ayant plusieurs activités ou des réseaux ou coordinations. On y retrouve notamment une grande partie des structures de l'éducation populaire.

20,3% des établissements ESS et 13,1% des emplois ESS de Paris Est Marne et Bois relèvent de ce secteur d'activité. Pour les établissements, cette proportion est dans la moyenne nationale, mais reste inférieure à la moyenne de la Métropole du Grand Paris (29,4%) et de la Région (26,6%). Pour les emplois, elle est légèrement supérieure à la moyenne.

### L'enseignement

Le secteur de l'enseignement concerne l'enseignement primaire, secondaire et supérieur par les organismes de gestion d'établissements catholiques (OGEC), les activités d'enseignement technique (entre autres représentées par des lycées professionnels ou des centres de formation d'apprentis), ainsi que des instituts d'enseignement supérieur. A cela s'ajoute également des écoles orientées vers des pédagogies alternatives comme les écoles Montessori. La plupart de ces structures d'enseignement privées non lucratives reposent sur un statut associatif.

Avec 21,1% des établissements et 22% des emplois relevant de l'ESS pour ce secteur d'activité, Paris Est Marne et Bois est nettement au dessus de la moyenne régionale (17,4% et 16%). Cela est dû à la présence de plusieurs gros établissements relevant d'OGEC, ainsi qu'à la présence d'un gros établissement d'enseignement culturel (fédération nationale des centres musicaux ruraux, à Nogent-sur-Marne).

# L'ESS à PEMB

## Secteurs d'activité

### La santé

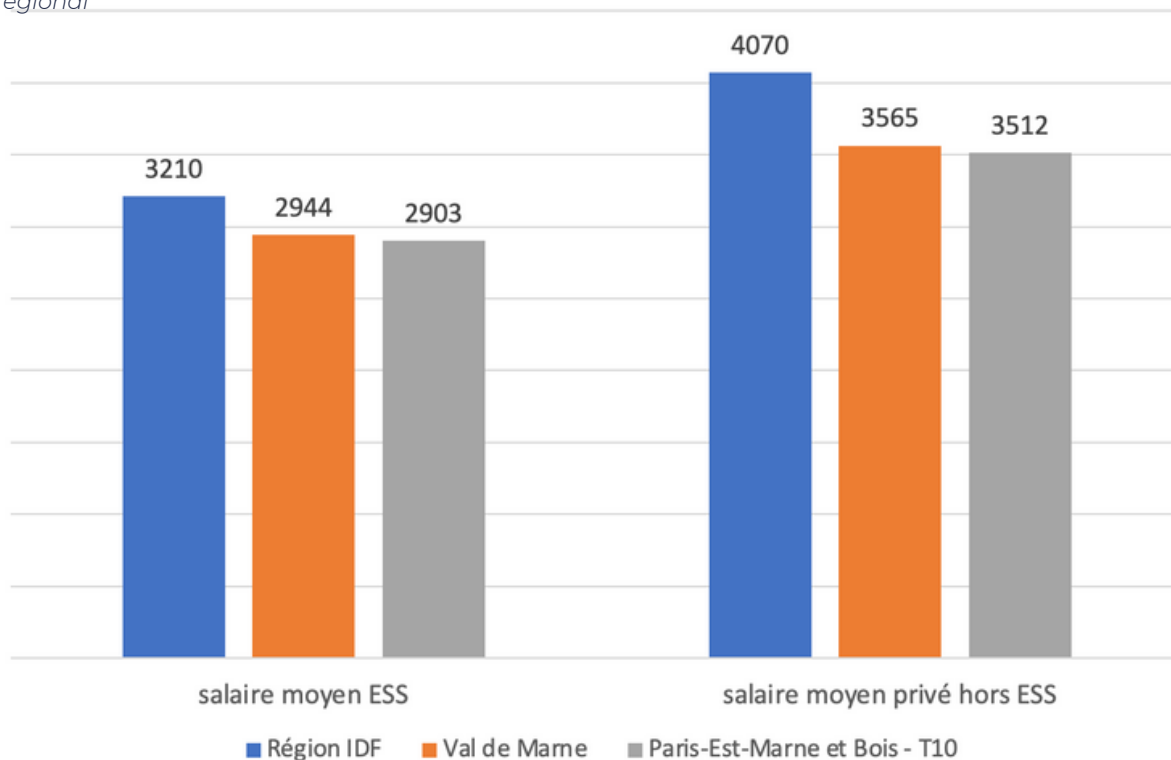
Les acteurs de l'Economie sociale et solidaire interviennent notamment dans le champ de la santé par l'intermédiaire de centres médicaux et dentaires, d'établissements d'hospitalisation et de structures de soins de suite et de réadaptation, des services d'hospitalisation à domicile (HAD).

À Paris Est Marne et Bois, l'ESS représente 5,8% des établissements de la santé, contre 6,5% au niveau régional. L'ESS représente 20,5% des emplois de la santé de l'EPT, contre 16,4% au niveau régional. Cette donnée comporte des biais liés à la taille importante de certaines structures ESS de la santé, qui peuvent comporter parfois plusieurs milliers d'emplois. On observe ces dernières années un développement rapide des centres de santé à statut associatif.

## Niveaux de salaire

Le salaire brut moyen mensuel pour un temps plein s'élève à 2903€ dans l'ESS de l'EPT (la moyenne régionale s'établit à 3210€, mais avec un biais important dû aux salaires parisiens). Le privé hors ESS, comporte un salaire brut mensuel moyen de 3512€. Ces chiffres étant des moyennes, ils peuvent masquer certaines réalités. Il est notamment probable que le chiffre plus élevé pour le privé hors ESS cache des disparités fortes au sein de l'échelle des salaires, là où l'ESS est probablement plus égalitaire.

Graphique 7 : Salaire moyen brut mensuel pour les emplois des structures ESS et privées hors ESS à PEMB, dans le Val-de-Marne et au niveau régional



Source : Observatoire Régional de l'ESS – CRESS IDF, d'après INSEE FLORES 2018

# Glossaire

**Année d'observation :** Les données INSEE CLAP sont habituellement livrées deux ans après leur date de collecte. Depuis 2017, l'INSEE rencontre des difficultés pour livrer ces fichiers en raison du passage à la Déclaration Sociale Nominative (DSN) dans les entreprises. Les données les plus récentes disponibles sont donc les données 2015. Pour les autres sources de données, l'année de référence diffère selon l'origine des chiffres.

**Bénéficiaires, usagers :** Le terme de bénéficiaires désigne les personnes ciblées par les actions d'une structure ESS et qui en constituent le public. Il ne s'agit pas à proprement parler de clients, puisque même dans le cas où une contribution de leur part est sollicitée, la vocation des structures de l'ESS est de développer des modèles économiques qui permettent de ne pas faire reposer le coût des actions engagées sur les bénéficiaires ou usagers. Cela permet notamment pour les structures de l'ESS de s'adresser à des publics non solvables, en situation de précarité ou d'investir des activités non rentables.

**Effet siège :** L'effet siège désigne un biais statistique provenant de la présence de nombreux sièges d'entreprise sur un territoire. En présence de données agrégées, les sièges d'entreprise, qui comptent de nombreux salariés, avec des salaires plus élevés de cadres dirigeants, ont un effet sur les chiffres globaux. Dans le cas de l'ESS en Île-de-France, c'est l'un des facteurs explicatifs de la proportion d'établissements et d'emplois ESS en comparaison avec le privé classique.

**Emploi, effectifs, postes, salariés et salariées :** Ces termes, employés indifféremment dans cette production, désignent les effectifs ou postes au 31 décembre de l'année de référence. Les données de cette publication n'incluent que les postes non annexes, c'est-à-dire les postes qui atteignent certains seuils en matière de rémunération et de volume de travail.

**Entreprise :** l'entreprise est l'entité juridique principale ou le siège social. Elle désigne l'ensemble des structures privées et publiques existantes en France qu'elles produisent des services marchands, non marchands (services publics ou activités liées à une commande publique) ou non monétaires (le bénévolat). Ne sont comptées que les entreprises qui ont eu au moins un salarié dans l'année. Le terme entreprise est donc ici et sauf mention contraire synonyme d'entreprise employeuse.

**Etablissement :** Un établissement est une unité de production géographiquement individualisée (avec une adresse postale), mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Une entreprise peut donc compter plusieurs établissements, dont l'un est le siège. Seuls les établissements ayant au moins un salarié sur l'année sont décomptés.

**Gouvernance démocratique :** La gouvernance démocratique est l'un des principes listés dans l'article 1 de la loi de 2014 pour définir l'ESS. Elle désigne la démarche qui consiste à partager les prises de décisions au sein de la structure avec les salariés et les salariées, les bénéficiaires ou usagers, les parties prenantes ou partenaires du territoire ou les adhérents ou sociétaires. La gouvernance démocratique constitue la garantie que la structure poursuit un projet collectif.

**Privé :** Le champ ou secteur privé regroupe l'ensemble des établissements dont les statuts juridiques ne relèvent pas du secteur public. Dans cet ensemble, certains établissements relèvent de statuts d'associations, de coopératives, de mutuelles et de fondations et constituent le champ de l'économie sociale et solidaire. Les autres relèvent du champ dénommé « privé hors ESS » ou « privé classique » ou « entreprises classiques ».

# Glossaire

**Réseau, fédération ou coordination** : Les réseaux, fédérations ou coordinations sont des structures fédérant d'autres structures ou réseaux. Ces structures assurent des missions de représentations, de mutualisation et de coordination de leurs membres. Elles sont particulièrement présentes en Île-de-France.

**Secret statistique** : Pour certaines données présentées dans ce diagnostic, des secteurs d'activité ont été regroupés dans une catégorie « autres ». Cela signifie qu'ils tombent sous le coup du secret statistique. Les règles du secret statistique, qui sont appliquées directement par l'INSEE, sont les suivantes : aucune case de tableau de données ne doit concerner moins de 3 établissements ; aucun établissement ne doit représenter plus de 85% des effectifs ou des rémunérations d'une case ; aucune case de tableau de données ne doit comporter moins de 5 salariés ou salariées. Il n'y a pas de secret statistique concernant le dénombrement d'entreprises ou d'établissements.

**Secteur d'activité** : Le terme de secteur d'activité utilisé dans ce diagnostic désigne des regroupements d'activités opérés à partir de la nomenclature NAF de l'INSEE. Les structures renseignent leur activité lors de leur enregistrement auprès de l'INSEE (lors de la demande d'un numéro SIREN ou SIRET). Les secteurs d'activité présentés sont conçus pour observer les structures de l'ESS et sont donc volontairement moins précis sur des activités comportant peu de structures ESS.



# L'ESS à PEMB

## Méthodologie

Ce travail a été produit par l'Observatoire Régional de l'ESS d'Île-de-France, porté par la CRESS Île-de-France. Pour observer les territoires, l'Observatoire Régional de l'ESS se fonde sur une méthodologie partagée par l'ensemble du réseau des CRESS et définie en lien avec l'INSEE. Elle permet d'identifier les structures de l'ESS à partir de leur statut juridique (associations, coopératives, mutuelles et fondations).

La principale source de données utilisée est le fichier INSEE FLORES de 2018, qui permet une identification fine des dynamiques économiques locales.

## La Cress Île-de-France

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire en Île-de-France (CRESS Île-de-France) est l'organisme de promotion et de représentation de l'ESS à l'échelle régionale. Porte-parole des entreprises sociales et solidaires auprès des pouvoirs publics, des institutions et du grand public, elle appuie le développement et le maintien des structures et se mobilise pour la formation des dirigeant.e.s et des salarié.e.s du secteur.

[Pour en savoir plus sur la CRESS et ses activités :](http://www.cressidf.org) [www.cressidf.org](http://www.cressidf.org)

[Pour contacter l'Observatoire :](mailto:leo.voisin@cressidf.org) [leo.voisin@cressidf.org](mailto:leo.voisin@cressidf.org)

